

## Arrêté N°2021-249

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

## Arrête:

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la « licence Professionnelle Mention logistique et pilotage des flux, Parcours Logistique Globale», est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

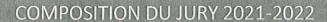
Fait à Lyon, le 26 octobre 2021

Pour La Présidente, La Vice-présidente en charge de la formation et de la vie étudiante

Marie-Karine LHOMME

Marie-Karihe LHOMME

Vice présidente chargée de la Formation et de la vie étudiante





Licence Professionnelle Mention logistique et pilotage des flux Parcours Logistique Globale

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
<b>.</b>	OUZROUT Yacine PU	LE NIR Michel MCF	COCHET Vanessa MONTABERT SAS
		SEKHARI Aïcha MCF	DEVAUX – SEMAVOINE Béatrice MERSEN FRANCE SB SAS
VAE			
¥			
3			- To - A

Annexe arrêté n°2021-249

La Présidente Nathalie DOMPNIER

Marie-K

Vice présidente chargée de la Formation et de la vie étudiante

IUT Lumière Lyon 2

Formation Continue et Professionnalisation

Campus Porte des Alpes - 160 Boulevard de l'Université - 69676 BRON CEDEX 04 78 77 44 86 / 31 66 - iutfc@univ-lyon2.fr



